

TRIATHLON CLUB DES MARSOUINS

Triathlon / Duathlon de Saint - Benoît

Le 14^{ème} combiné Triathlon / Duathlon de Saint Benoît/Sainte-Rose aura lieu le **dimanche 15 mai 2016** sur les berges de la rivière des roches à Saint-Benoît de **8h00 à 12h00**.

Notre objectif est d'animer les villes de Saint-Benoît et de Sainte-Rose et de faire participer activement les jeunes et moins jeunes des quartiers, licenciés ou non licenciés.

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le combiné Triathlon/Duathlon de Saint-Benoît/Sainte-Rose est une épreuve inscrite au calendrier officiel bénéficiant donc de la couverture fédérale. De ce fait, le règlement de FFtri sera de rigueur et chaque participant sera tenu au respect de l'organisation et du code de la route.

Article 1 : LES EPREUVES

Ce combiné propose de multiples épreuves :

<i>AVENIR I (Mini Pous, Pous)</i>	<i>AVENIR I (Pup, Benj)</i>	<i>AVENIR II (Min, Cdt)</i>
<ul style="list-style-type: none">• 75 m de natation• 2 km vélo• 400 m course à pied	<ul style="list-style-type: none">• 100 m de natation• 3 km vélo• 800 m course à pied	<ul style="list-style-type: none">• 250 m de natation• 5 km vélo• 1,6 km course à pied
DUATHLON	TRIATHLON	
<ul style="list-style-type: none">• 5 km de course a pied• 40 km de vélo• 10 km de course a pied	<ul style="list-style-type: none">• 1500 m de natation• 40 km de vélo• 10 km de course a pied	

Les épreuves de **Triathlon et Duathlon CD individuelles** sont **ouvertes aux Juniors, Séniors et Vétérans**. Elles ne sont pas autorisées aux catégories inférieures notamment les cadets.

En revanche, les épreuves de **Triathlon et Duathlon CD en relais** sont **ouvertes aux catégories Cadets, Juniors, Séniors et vétérans**. Mais excepté les Séniors et Vétérans, un athlète ne peut effectuer qu'une seule des activités.

L'épreuve des **Avenirs I, Avenirs II, Duathlon et Triathlon courte distance** est ouverte aux licenciés de triathlon et non licenciés. Ces derniers devront se munir d'un certificat médical daté de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

INFORMATION :

Les épreuves de Duathlon et Triathlon peuvent être réalisés par relais.

DUATHLON RELAIS	TRIATHLON RELAIS
<ul style="list-style-type: none">• 5 km de course a pied• 40 km de vélo• 10 km de course a pied	<ul style="list-style-type: none">• 1500 m de natation• 40 km de vélo• 10 km de course a pied

- ✓ Hors sénior et vétéran, un athlète ne peut effectuer qu'une seule des activités.
- ✓ Une équipe relais peut être féminine, masculine ou mixte.

Article 2 : LES DEPARTS

Les départs des **Avenirs I et II** seront donnés le **dimanche 15 mai 2016** sur les berges de la rivière des roches : chaque départ sera donné individuellement à partir de 8h30 jusqu'à 11h00.

Les départs de Triathlon et de Duathlon seront donnés le **dimanche 15 mai 2016** sur les berges de la rivière des roches :

Triathlon court distance	→	8 h 00
Duathlon court distance	→	

Article 3 : LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront jusqu'au **Vendredi 13 mai 2016**:

- Par mail : contact@sportpro.re

Le fait de s'inscrire et de participer incombe l'acceptation du règlement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de manquement ou de non-respect du règlement.

Le retrait des dossards, l'émargement et le règlement de votre participation se feront à partir de 6 h 30 le matin de la manifestation.

Article 4 : LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les concurrents devront être à jour :

- *Pour les licenciés* : licence F.F.Tri 2015-2016
- *Pour les non licenciés* : Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport + une pièce identité

Article 5 : LES SANCTIONS

Les sanctions interviendront après toutes effractions à la Réglementation Générale Fédérale « Réglementation sportive 2015/2016 de la FFtri ».

Le port du casque est obligatoire dans la partie vélo, les personnes n'en possédant pas ne prendront pas le départ.

Le drafting est strictement interdit et l'application du code de la route est obligatoire. Les arbitres de course seront chargés de faire appliquer le règlement de l'organisation.

Article 6 : LES TARIFS

<i>EPREUVES</i>	<i>LICENCIES</i>	<i>NON LICENCIES</i>
Avenirs I et II	Gratuit	05 euros
Triathlon/Duathlon CD	20 euros	40 euros (20 € assurance de la ligue + (20 € participation)
Triathlon/Duathlon en relais	20 euros/personne	40 euros (20 € assurance de la ligue + (20 € participation)

Article 7 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le déroulement de la manifestation se fera sur des routes ouvertes à la circulation. Par conséquent, les athlètes sont tenues de respecter le code de la route.

Course à pied : il est formellement interdit de courir torse nu, le dossard doit être sur le ventre.

Cyclisme : le dossard doit être apposé au dos. Aucun changement de vélo et aucune aide extérieure ne seront tolérés.

Article 8 : EQUIPEMENT

Equipement et obligations des athlètes :

- le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée
- le port du maillot de bain est obligatoire
- en vélo, le dossard sera dans le dos et en course à pied, sur le ventre

Les principales règles seront rappelées lors du Briefing précédent la course par l'arbitre principal.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement seront placés sur les différents parcours. Seul le ravitaillement de l'organisation est autorisé. Le ravitaillement personnalisé est interdite.

Article 10 : MEDICAL

Un poste médical (médecin, ambulance) est prévu sur la manifestation. Le médecin de service se réserve le droit de retirer un athlète de l'épreuve si celui-ci présente des défaillances. Il est seul juge en la matière et sa décision sera sans appel.

Article 11 : RESPONSABILITE DU CONCURRENT

Les concurrents doivent connaître et suivre la Règlementation Générale Fédérale, respecter le code de la route et les instructions des officiels. Ils sont responsables de leur équipement et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques, qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le candidat est responsable car chaque concurrent doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours annoncés par l'organisateur. S'il quitte le parcours pour une raison ou une autre, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. La reconnaissance préalable des parcours est recommandée.

S'il abandonne, le concurrent doit informer l'arbitre ou un officiel de l'organisation le plus proche et rendre obligatoirement son dossard. Il lui est déconseillé de parcourir le circuit en sens inverse.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, etc ...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit.

Article 12 : **RESPONSABILITE DU CLUB**

Le T.C.M. dégage toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par le non-respect au règlement, du code de la route et des consignes des organisateurs et en cas de perte ou de vol de matériels.

En cas de forte pluie annoncé dans l'île, nous vous conseillons de prendre contact avec les membres de l'organisation pour être sûr du maintien de la course.
Nous nous conservons la liberté de modifier les programmes le jour même de la course en fonction du *déroulement des épreuves, du nombre de participants et notamment des conditions météorologiques.*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by several loops and horizontal strokes.

ITINERAIRE DES COURSES
TRIATHLON DES AVENIRS I et II

VELO TRIATHLON AVENIR	COURSE A PIED 400, 800 et 1600 km TRIATHLON AVENIR
<ul style="list-style-type: none">• Intersection de la rivière des roches de Saint benoît• Demi-tour au petit rond point de la rivière des roches (Avenir I)• Aller au petit rond point de la rivière des roches et prendre à Gauche direction centre ville de Saint-Benoît• Arrivé au rond point de la Marine, demi-tour et retour sur la base à la rivière des roches (Avenir II)	<ul style="list-style-type: none">• Elle se fera sur le parcours du front de mer à la Rivière des Roches.